



Votre salaire après le passage à la HORS CLASSE

1. Le reclassement (La situation est jugée au 1^{er} septembre 2023)

RECLASSEMENT DE LA CLASSE NORMALE VERS LA HORS CLASSE								
Echelon CN	Ancienneté dans l'échelon actuel	Indice CN	Salaire brut par mois*	Echelon HC	Conservation de l'ancienneté dans le nouvel échelon	Indice HC au 01/09/2023	Salaire brut par mois*	Incidence financière au 01/09/2023*
9	entre 2 ans et 4 ans	757	3726,54 €	2	oui **	800	3938,22€	211,68 €
10	moins de 2 ans	800	3938,22€	2	oui	800	3938,22 €	0 €
10	plus de 2 ans	800	3938,22€	3	non	830	4085,91 €	147,68 €
11	moins de 3 ans	830	4085,91 €	3	oui	830	4085,91 €	0 €
11	plus de 3 ans	830	4085,91 €	4 – HEA1	non	890	4381,27 €	295,37 €

* Valeur brute du point d'indice au 01/07/2023 : 4,922780 €

** L'ancienneté acquise au-delà de 2 ans

2. Les rythmes de changement d'échelon / chevron (À la hors classe, le passage est automatique selon le tableau ci-dessous.)

Echelon	1 vers 2	2 vers 3	3 vers HEA1	HEA1 vers HEA2	HEA2 vers HEA3
Durée	2 ans	2 ans	3 ans	1 an	1 an

3. Indice terminal de la hors classe

Les agrégés hors classe atteignent l'indice terminal 972 (échelon 4-HEA3 de la hors classe) soit un traitement brut de **4784,94 €**